



## Organismes de référence et partenaires de la rédaction du SRGS

Cette annexe a pour objectif de citer les organismes qui se sont impliqués aux côtés du CNPF BFC dans l'élaboration du SRGS. Un tableau en fin d'annexe permettra de relier les principales thématiques aux organismes de référence.

### 1. Organismes et missions

#### Rédacteur du Schéma régional de gestion sylvicole

Le **Centre National de la Propriété Forestière Bourgogne-Franche-Comté (CNPF BFC)** a une mission générale de développement, d'orientation de la gestion et d'amélioration de la production des forêts privées (art. L. 321-1 du Code forestier). Dans ce cadre, le Code forestier lui a confié trois missions particulières :

- | Orienter la gestion en élaborant les Schémas régionaux de gestion sylvicole, ainsi que les Codes des bonnes pratiques sylvicoles des forêts privées et en agréant les Plans simples de gestion, obligatoires ou volontaires, établis par les propriétaires pour leurs forêts, à partir de 10 ha, ainsi qu'en approuvant les Règlements types de gestion, établis par les coopératives et experts forestiers pour leurs adhérents ou clients.
- | Conseiller et former en vulgarisant les méthodes de sylviculture, qu'il s'efforce de perfectionner et d'adapter par des études et expérimentations, et en exerçant une action plus générale de conseil et de formation technique auprès des propriétaires forestiers.
- | Regrouper en développant toutes formes de regroupement des propriétaires, notamment la coopération, pour la gestion des forêts, la vente des produits, la réalisation de travaux forestiers ou l'amélioration des structures foncières. Ces regroupements sont fréquemment issus de travaux d'animation territoriale, au plus près du terrain.

Ces missions s'effectuent dans le cadre plus général de la surveillance de la santé des forêts, de la protection de l'environnement, du développement durable, de l'aménagement du territoire ou encore de la prévention des risques.

➔ <https://bourgognefranchecomte.cnpf.fr/>

#### Services de l'État

► La **Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)** est le service du ministère chargé de l'agriculture et de la forêt dans la région.

Elle anime et pilote les politiques publiques dans les domaines suivants : économie agricole, développement rural, enseignement et développement agricoles, forêt et bois, alimentation, emploi agricole... La DRAAF Bourgogne-Franche-Comté a notamment piloté, aux côtés de Fibois Bourgogne-Franche-Comté et du Conseil régional, la rédaction du Contrat régional forêt-bois.

➔ <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr>

► La **Direction régionale des affaires culturelles (DRAC ou UDAP en département)** est un service déconcentré du ministère de la Culture, placé sous l'autorité du Préfet de région, qui concourt à la diffusion des politiques publiques en région.

Elle veille à l'application de la réglementation et met en œuvre le contrôle scientifique et technique, comme le conseil et l'évaluation dans ses divers champs de compétence. Elle est un interlocuteur privilégié en matière de réglementations patrimoniales (Monuments historiques et leurs abords, Sites patrimoniaux remarquables, archéologie).

➔ <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bourgogne-Franche-Comte>

► La **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)** met en œuvre, sous l'autorité du Préfet de région, les politiques publiques du Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et du Ministère de la cohésion des territoires (MCT).

Elle porte de ce fait la préoccupation environnementale, ainsi que la transition écologique et énergétique, au cœur de son action. Elle est un interlocuteur privilégié en matière de réglementations environnementales et paysagères (Natura 2000, Sites classés et Sites inscrits, Arrêtés préfectoraux de protection, Réserves naturelles...).

➡ <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr>

► L'**Office français pour la biodiversité (OFB)**, et plus particulièrement la délégation Bourgogne-Franche-Comté, est l'établissement public dédié à la protection et la restauration de la biodiversité en région.

L'OFB est un interlocuteur privilégié sur les questions réglementaires, de police de l'environnement, de connaissances et expertise des écosystèmes.

➡ <https://ofb.gouv.fr/bourgogne-franche-comte>

► Les **Directions départementales des territoires (DDT)** mettent en œuvre les politiques publiques d'aménagement et de développement durables des territoires. Les 8 DDT de la région sont des interlocuteurs privilégiés lors de l'instruction des documents de gestion, elles disposent également d'un pouvoir de police.

## Collectivité territoriale

Le **Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté** est compétent dans différents domaines, notamment formation professionnelle et apprentissage, construction, entretien, équipement et fonctionnement des lycées, transports (transports express régionaux), aménagement du territoire, développement économique, gestion des fonds européens et inventaire du patrimoine... Le Conseil régional a notamment piloté, aux côtés de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté et de Fibois Bourgogne-Franche-Comté, la rédaction du Contrat régional forêt-bois.

➡ <https://www.bourgognefranchecomte.fr>

## Organismes de gestion forestière

Organismes ou personnes assurant des missions de conseil, gestion, rédaction de documents de gestion... Une liste exhaustive des principaux acteurs en Bourgogne-Franche-Comté et leurs coordonnées sont régulièrement mises à jour sur le site du CNPF Bourgogne-Franche-Comté. ➡ <https://bourgognefranchecomte.cnpf.fr>

Acteurs : Coopératives forestières, Experts forestiers, Gestionnaires forestiers indépendants.

## Partenaires

► Les **Syndicats de propriétaires forestiers**, qu'ils soient départementaux ou pluridépartementaux, ont pour missions la défense, la représentation des propriétaires privés, le conseil juridique et proposent divers services, dont l'assurance responsabilité civile.

➡ <https://www.fransylva.fr/fransylva-en-France.html>

► **Fibois Bourgogne-Franche-Comté** a pour objet de développer la production, la mobilisation, l'exploitation, l'utilisation, la transformation et la promotion du bois de Bourgogne-Franche-Comté. Lieu de rencontre, d'échange et de concertation, l'association fédère et représente tous les acteurs de la filière forêt-bois, toutes celles et tous ceux qui contribuent à faire pousser du bois, à le récolter, à le transporter, à le transformer et à le mettre en œuvre : pépiniéristes, propriétaires forestiers, sylviculteurs, exploitants forestiers, gestionnaires forestiers, producteurs de combustibles bois, industriels de la première transformation du bois (sciage, tranchage, déroulage...), industriels et artisans de la deuxième transformation du bois (emballage, ameublement, agencement, construction...).

➡ <https://www.fibois-bfc.fr>



► Le **Parc national de Forêts** a pour but de sauvegarder des patrimoines naturels et culturels reconnus comme exceptionnels. Leur caractère exceptionnel résulte d'une combinaison entre géologie, diversité biologique, paysages et activités humaines.

➔ <http://www.forets-parcnational.fr/fr>

► Les **Parcs naturels régionaux** sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Ce sont des territoires à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

➔ <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/les-parcs/comprendre-les-parcs>

► La **Fédération régionale des chasseurs** assure la coordination des activités des fédérations départementales des chasseurs. Ces dernières sont des interlocuteurs importants pour les questions cynégétiques.

➔ <https://www.chasseurdefrance.com/comprendre/nos-missions>

► Les **Conservatoires des espaces naturels** interviennent par la maîtrise foncière et d'usage. Ils s'appuient sur des protections réglementaires pour préserver une large diversité de milieux, par une gestion en direct ou en partenariat avec les acteurs locaux.

➔ <https://www.cen-bourgogne.fr/> et <http://cen-franchecomte.org>

► Les **Chambres d'agriculture (départementales)**, en partenariat avec le CNPF BFC, accompagnent les propriétaires forestiers et les groupes dans leur activité sylvicole au quotidien : études et diagnostics, création d'associations syndicales autorisées pour favoriser la sortie du bois et formations.

➔ <https://chambres-agriculture.fr>

## Une question, qui est mon interlocuteur ?

L'équipe du CNPF BFC se tient à l'écoute des propriétaires forestiers privés pour toute question relative à la gestion forestière. Nos partenaires peuvent également être sollicités selon les thématiques.

| Thématiques                                            | Organismes de référence                                                      |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| Documents de gestion                                   | CNPF BFC                                                                     |
| Gestion forestière                                     | Coopératives, Experts forestiers<br>et Gestionnaires forestiers indépendants |
| Fiscalité, assurance, droit                            | Syndicats de propriétaires                                                   |
| Natura 2000                                            | DREAL, PNR                                                                   |
| Natura 2000, Sites classés et sites inscrits, paysages | DREAL (Inspecteurs des sites)<br>PNR                                         |
| Monuments historiques, Sites patrimoniaux remarquables | DRAC<br>UDAP (Architectes des bâtiments de France)                           |
| Réglementation forestière et environnementale          | DRAAF, DDT, OFB                                                              |
| Economie, filière                                      | Fibois BFC                                                                   |
| Aides financières à l'investissement                   | DRAAF, DDT, Conseil régional                                                 |
| Chasse                                                 | Fédérations régionale et départementales des chasseurs                       |
| Connaissance scientifique                              | Conservatoires des espaces naturels                                          |